



République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2024.01.20 Du 3 avril 2024
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Signature d'une convention de superposition d'affectations avec Ile-de France Mobilités (IDFM) Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240409-DE2024-01-20-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024	
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	VU le Code général des collectivités territoriales, VU le Code général de la propriété des personnes publiques, VU le code des transports, VU le projet de convention de superposition d'affectations avec Ile-de-France Mobilités, VU l'avis favorable de la Commission Aménagement, Bâtiments, Transports réunie le 19 mars 2024, CONSIDERANT le souhait d'Ile-de-France Mobilités (IDFM) de continuer à disposer du terrain communal situé au sein de la gare multimodale, pour le remisage des bus, dans le cadre du nouveau contrat de service de transport public (DSP) entré en vigueur le 1 ^{er} aout 2023, CONSIDERANT qu'il est convenu qu'une convention de superposition d'affectations avec IDF Mobilités soit conclue, CONSIDERANT que cette convention prévoit, conformément à l'article L. 2123-8 du CG3P, qu'une indemnisation soit versée à la commune de La Celle Saint-Cloud à raison des dépenses ou de la privation de revenus qui peuvent résulter de l'occupation du site, CONSIDERANT que les parties s'entendent sur le versement d'une indemnité d'un montant de 310 000 euros (trois cent dix mille euros), pour la durée de la convention, Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés.	
En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 33		
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON-FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD		
Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL	DECIDE : - D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de superposition d'affectation avec Ile-de-France Mobilités, ainsi les avenants susceptibles d'intervenir, ou tout document se référant à ladite convention.	
	Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 09/04/2024 et de sa publication le 10/04/2024 P/le Maire Par délégation  Angélique LEDUCQUE Directrice ressources 	Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE 
	<i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i>	